

À RATIFIER

Shefford, Québec.
Le 1^{er} octobre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245 chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 1^{er} octobre 2024.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jean Paul Dutrisac, Ernest Beauregard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

Est présent M. James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier.

2024-10-199

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2024-10-200

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 10 intitulé « Autres sujets » :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Affaires du conseil
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024
 - 4.2. Appui – Modification de la Loi sur les normes du travail concernant l'embauche de jeunes de moins de 14 ans par les municipalités
5. Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
 - 5.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
 - 5.2. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2024-731 modifiant le Règlement constituant le comité consultatif en urbanisme numéro 2014-511 et le Règlement constituant le comité consultatif en environnement numéro 2023-700
 - 5.3. Projets conformes aux PIIA
6. Sécurité publique

- 6.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
 - 6.2. Adjudication – AO-2024-09 – Acquisition d'une autopompe-800 IG neuve
 - 6.3. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2024-732 décrétant l'achat d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie ainsi qu'un emprunt d'un montant de 1 348 160 \$
7. Travaux publics et hygiène du milieu
- 7.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
 - 7.2. Autorisation – Réparation du pavage de sections de rues endommagées par le passage de la tempête post-tropicale Debby
 - 7.3. Autorisation – Budget supplémentaire pour les travaux de réhabilitation de la digue du Versant Ouest
 - 7.4. Acceptation provisoire des travaux – Prolongement de la rue Jean-Claude
8. Loisirs, culture et communications
- 8.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
9. Finances et administration
- 9.1. Approbation et ratification des comptes
 - 9.2. Adoption – *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail*
 - 9.3. Engagement de la Municipalité du Canton de Shefford – Demande d'aide financière au Plan Montagnes – Projet d'aménagement et de construction d'un nouveau sentier pédestre sur le mont Shefford
 - 9.4. Acceptation – Offre de services – Aménagement manuel d'un nouveau sentier sur le mont Shefford – Tronçon de Grand-Royal Ouest – des Cimes
 - 9.5. Fin d'emploi
10. Autres sujets
11. Période de questions
12. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

AFFAIRES DU CONSEIL

2024-10-201

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance tenue le 3 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :
D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

2024-10-202

APPUI – MODIFICATION DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL CONCERNANT L'EMBAUCHE DE JEUNES DE MOINS DE 14 ANS PAR LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU les récentes modifications apportées à *la Loi sur les normes du travail* (RLRQ, c. N-1.1) qui ont eu pour effet d'interdire, depuis le 1^{er} juin 2023, aux employeurs du Québec, dont font partie les municipalités, l'embauche des jeunes de moins de 14 ans;

ATTENDU QUE la réglementation mise en place pour des exceptions à cette règle prévoit qu'un tel jeune de moins de 14 ans peut occuper un emploi dans un organisme à but non lucratif et à vocation social ou communautaire, comme une colonie de vacances, un camp de jour ou un organisme de loisirs, ou dans un organisme sportif à but non lucratif pour aider une autre personne ou en soutien, comme un aide-moniteur, un aide-entraîneur ou un marqueur pour autant que le jeune soit supervisé par un adulte en tout temps;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec offrent à leurs citoyens et citoyennes des colonies de vacances, des camps de jour ainsi que des activités de loisirs sans qu'un organisme à but non lucratif ne soit mandaté pour le faire;

ATTENDU QU'il serait de mise que, pour ces activités, les municipalités soient également considérées comme un employeur exempt de l'application de la *Loi sur les normes du travail* pour les activités faisant partie de l'exception pour les organismes à but non lucratif, et cela, aux mêmes conditions que ces organismes;

ATTENDU QUE, sans cette autorisation, plusieurs municipalités sont privées d'aides-moniteurs, d'arbitres, d'aides-entraîneurs et de marqueurs;

ATTENDU QUE ces emplois sont, pour la plupart, en dehors de la période scolaire ou sont de moins de 20 heures par semaine pendant la période scolaire;

ATTENDU QUE les municipalités sont en mesure de respecter les règles que doivent respecter les organismes à but non lucratif pour l'employabilité des jeunes de moins de 14 ans;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adresser une demande en ce sens au gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :

D'adresser au gouvernement du Québec, et plus précisément au ministre du Travail, Jean Boulet, une demande d'ajout des

municipalités à titre d'employeur pouvant embaucher des jeunes de moins de 14 ans pour les fins déjà autorisées pour les organismes à but non lucratif et à vocation sociale ou communautaire;

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités pour représenter les municipalités auprès du gouvernement du Québec ainsi qu'à Mme Andréanne Larouche, députée de Shefford.

URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES

Rapports verbaux des dossiers « urbanisme » et « environnement » sont effectués par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac et Mme la conseillère Johanne Boisvert.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-731 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME NUMÉRO 2014-511 ET LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT NUMÉRO 2023-700

M. le conseiller Claude Robitaille donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement numéro 2014-511 constituant le comité consultatif en urbanisme ainsi que le règlement numéro 2023-700 constituant le comité consultatif en environnement afin de afin de simplifier, de façon uniforme, le processus de nomination de membres de chacun de ces comités.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2024-10-203

PROJETS CONFORMES AUX PIIA

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574*, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 16 septembre 2024 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbal, celui-ci étant versé aux archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574* :

- Projets de construction d'un bâtiment principal
 - 43, rue Ménard (demande numéro 2024-00466);
 - 38, impasse de la Roche (demande numéro 2024-00451);
- Projet d'agrandissement d'un bâtiment principal
 - 67, rue du Tournesol (demande numéro 2024-00450);
- Projets de modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal
 - 565, chemin du Mont-Shefford (demande numéro 2024-00477);
 - 86, chemin Picard (demande numéro 2024-00463);
- Projet de bâtiment accessoire assujéti :
 - 67, rue du Tournesol – Projet d'agrandissement d'un bâtiment accessoire (demande numéro 2024-00484).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « sécurité publique » est effectué par M. le conseiller Ernest Beauregard.

2024-10-204

ADJUDICATION – AO-2024-09 – ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE-800 IG NEUVE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a demandé des soumissions par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'acquisition d'une autopompe 800 gallons impériaux neuve répondant aux spécificités territoriales de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise, soit Aréo-Feu Ltée, a répondu à l'appel d'offres et a soumissionné au prix de 1 476 410,63 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie à l'effet d'adjuger le contrat à Aréo-Feu Ltée, la soumission étant conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, pour financer le coût de cette acquisition, souhaite procéder par règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'acquisition d'une autopompe-800 IG neuve 2024 à Aréo-Feu Ltée, seul soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 476 410,63 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt décrétant l'achat d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie ainsi qu'un emprunt d'un montant de 1 348 160 \$.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-732 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UNE
AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AINSI
QU'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 348 160 \$

Mme la conseillère Johanne Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'autoriser une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'une autopompe 800 gallons impériaux pour un montant de 1 348 160\$ incluant les taxes nettes, vu la nécessité d'acquérir une autopompe neuve pour le Service de sécurité incendie, notamment en raison de l'explosion des coûts d'entretien du matériel actuel roulant.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « travaux publics » est effectué par M. le conseiller Claude Robitaille.

2024-10-205

**AUTORISATION – RÉPARATION DU PAVAGE DE SECTIONS DE
RUES ENDOMMAGÉES PAR LE PASSAGE DE LA TEMPÊTE POST-
TROPICALE DEBBY**

CONSIDÉRANT les démarches et alternatives présentées par le directeur du Service des travaux publics pour confier à une entreprise spécialisée les travaux de réparation du pavage des sections des rues des Cimes et des Chênes ayant été endommagées par la tempête post-tropicale Debby;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'autoriser la réparation du pavage de sections de rues endommagées par le passage de la tempête Debby par l'entreprise Colas, région Estrie / Montérégie, pour la somme de 83 881,74 \$ taxes incluses, selon la soumission MTR-24-646 datée du 30 août 2024.

2024-10-206

AUTORISATION – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA DIGUE DU VERSANT OUEST

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-147 adjugeant le contrat pour la réhabilitation de la digue du Versant Ouest à Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour un montant de 898 888,88 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'une modification doit être portée à ce contrat suivant des ajustements techniques relevés suivant son adjudication, et ce, pour à permettre une réalisation conforme des travaux de réhabilitation de la digue du Versant Ouest;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'autoriser un budget supplémentaire de 30 000 \$ pour l'exécution du contrat de la réhabilitation de la digue du Versant Ouest suivant les ajustements techniques à effectuer pour permettre la réalisation conforme des travaux.

2024-10-207

ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – PROLONGEMENT DE LA RUE JEAN-CLAUDE

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé, le 13 septembre 2024, à l'inspection des travaux de construction du prolongement de la rue Jean-Claude;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics, suivant cette inspection, recommande l'acceptation provisoire des travaux, avec mention d'observations relevées en prévision de l'acceptation finale des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte provisoirement les travaux de construction du prolongement de la rue Jean-Claude.

Que la Municipalité prend acte que :

- 1) Les niveaux de fossé devront être vérifiés au complet lors de l'inspection finale des travaux;
- 2) La finition entre le haut du talus et l'accotement devra être vérifiée lors de l'inspection finale des travaux puisque, à plusieurs endroits, le talus est plus haut que l'accotement;
- 3) Que le plan de construction du prolongement prévoit de l'ensemencement et des matelas de paille.

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES

Rapports verbaux des dossiers « loisirs » et « communications » sont effectués par M. le conseiller Michael Vautour et Mme la conseillère Denise Papineau.

FINANCES ET ADMINISTRATION

CLIQUEZ ICI
pour accéder au
registre des
chèques

2024-10-208

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants,
totalisant un montant 1 691 034,25 \$:

- N° 2013410 à n° 2013423;
- N° 2013426 à n° 2013428; et
- N° 20131777 à n° 20131880.

2024-10-209

ADOPTION – POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, le 15 janvier 2019, adopté la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* par sa résolution numéro 2019-01-013;

CONSIDÉRANT QUE cette politique doit être mise à jour pour répondre aux modifications prescrites par la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* qui modifie, entre autres, la *Loi sur les normes du travail* de manière à préciser le contenu minimal de la politique de prévention et de prise en charge des situations d'harcèlement;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique va au-delà de ce qui est requis par la *Loi sur les normes du travail* puisqu'elle inclut la violence et l'incivilité au travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

D'abroger la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* adoptée le 15 janvier 2019 par la résolution numéro 2019-01-013.

D'adopter la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail* jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que cette *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail* soit en vigueur rétroactivement au 27 septembre 2024.

2024-10-210

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD
– DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PLAN MONTAGNES –
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UN
NOUVEAU SENTIER PÉDESTRE SUR LE MONT SHEFFORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a autorisé, par sa résolution numéro 2024-03-066, la présentation d'une demande d'aide financière au Plan Montagnes des Cantons-de-l'Est pour son projet d'aménagement et de construction d'un nouveau sentier pédestre sur le mont Shefford;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet engagera des coûts d'exploitation pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à assumer les coûts d'exploitation du sentier pédestre sur le mont Shefford, selon le projet soumis au Plan Montagnes des Cantons-de-l'Est, pendant cinq (5) ans.

Que cet engagement soit transmis à Tourisme Cantons-de-l'Est.

2024-10-211

ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICES – AMÉNAGEMENT
MANUEL D'UN NOUVEAU SENTIER SUR LE MONT SHEFFORD –
TRONÇON DU GRAND-ROYAL OUEST - DES CIMES

CONSIDÉRANT la soumission soumise par Les Sentiers de l'Estrée aux fins d'effectuer l'aménagement manuel d'un sentier d'environ 2,5 km reliant la rue du Grand-Royal Ouest à la rue des Cimes, soit un tronçon de sentier faisant partie du projet de construction et d'aménagement d'un nouveau sentier sur le mont Shefford, entre le chemin Saxby Sud et la rue des Cimes;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été présentée à l'organisme Conservation Espace Nature Shefford (CENS), lequel peut requérir les ressources externes nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet de sentier pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission inclut la planification du terrain, le micro-traçage, la préparation du terrain, l'aménagement de l'aire de marche, la construction des infrastructures et la supervision des travaux pour ce tronçon;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon du Grand-Royal Ouest - des Cimes du sentier sera aménagé selon les principes d'aménagement durable, tout en intégrant des infrastructures d'aide à la progression des randonneurs, telles que des marches ou un muret;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficiera d'aides financières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :

D'accepter, rétroactivement au 19 septembre 2024, l'offre de services de Les Sentiers de l'Estrie aux fins d'effectuer l'aménagement manuel d'un sentier d'environ 2,5 km reliant la rue du Grand-Royal Ouest à la rue des Cimes (portion Nord du sentier), selon la soumission soumise à Conservation Espace Nature Shefford le 15 septembre 2024 et estimée à un montant de 73 372,52 \$ sans les taxes.

2024-10-212

FIN D'EMPLOI

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :

De mettre fin à l'emploi, rétroactivement au 18 septembre 2024, de l'employé embauché par la résolution numéro 2024-05-106.

AUTRES SUJETS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal selon la procédure prévue au *Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford*. Les questions posées ont notamment couvert les sujets suivants :

- Fin d'emploi – Identification;
- Existence d'un schéma des aménagements face à l'École du Zénith;
- Situation du terrain à l'intersection de Laurette-Bellefleur et Route 112;
- Critères concernant la politique d'asphaltage des rues;
- Processus ayant mené à l'asphaltage de l'Impasse du Couchant;
- Nuisance sonore – Possibilité de modification réglementaire.

2024-10-213

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 19 h 39.

M. Éric Chagnon
Maire

M. James L. Lacroix
Directeur général et greffier-
trésorier